



Messages clés de l'IUCN pour la COP24 de la CCNUCC

2-14 décembre 2018, Katowice, Pologne

Le *rapport spécial sur un réchauffement climatique de 1,5°C* publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en octobre 2018 souligne la gravité de la menace que le changement climatique fait peser sur les systèmes naturels et humains. Pourtant, comme le révèle le *Rapport 2018 du PNUE sur les écarts d'émissions*, une différence très importante subsiste entre les engagements actuels exprimés par les Parties dans leurs Contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN) au titre de l'Accord de Paris, et ce qui serait nécessaire pour maintenir le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2°C et 1,5°C. La nécessité d'une action mondiale urgente et ambitieuse visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) est plus évidente que jamais.

Alors que les Parties se réunissent à Katowice pour finaliser les règles, procédures et lignes directrices nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, c'est-à-dire le Programme de travail de l'Accord de Paris (PTAP), l'IUCN tient à souligner le rôle crucial des écosystèmes mondiaux en tant que fournisseurs de solutions pratiques et efficaces, fondées sur la nature, tant pour l'atténuation du changement climatique comme pour l'adaptation à celui-ci.ⁱ

Ces solutions sont également directement pertinentes dans le cadre de la phase politique du Dialogue de Talanoa pendant la COP24, qui dressera un bilan des efforts collectifs des Parties vers les objectifs à long terme de l'Accord de Paris et informera la préparation des futures CDN.ⁱⁱ

Les recommandations spécifiques de l'IUCN concernant le PTAP sont les suivantes :

I. Atténuation / Contributions déterminées à l'échelle nationale

- Les directives supplémentaires fournies aux Parties quant à la préparation et communication futures de leurs Contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN) devraient encourager et permettre une plus grande reconnaissance et intégration des solutions au changement climatique fondées sur la nature, en plus des mesures ambitieuses d'atténuation dans d'autres secteurs.
- Ceci tient compte des principaux bénéfices en matière d'atténuation du changement climatique que la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes terrestres, côtiers et marins offrent en tant que puits et réservoirs pratiques et rentables de gaz à effet de serre, comme le reconnaît clairement l'Accord de Paris.
 - Une analyse publiée dans les *Actes de l'Académie nationale des sciences (PNAS)* en 2017 estimait que les solutions climatiques naturelles peuvent fournir plus d'un tiers des mesures rentables d'atténuation climatique nécessaires d'ici 2030 pour stabiliser le réchauffement à moins de 2°C.ⁱⁱⁱ
 - Le *Rapport 2017 du PNUE sur les écarts d'émissions* estime que les options terrestres d'élimination du carbone, y compris les forêts, les zones humides et les sols, offrent un potentiel annuel total de réduction d'émissions de 4 à 12 GTCO_{2e}.^{iv} Ces options aident également à atteindre d'autres objectifs mondiaux en matière de durabilité, tels que l'amélioration de la qualité de l'eau, la conservation de la biodiversité et le renforcement de la sécurité alimentaire.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Stewart Maginnis
Directeur mondial, Solutions basées sur la nature
Siège de l'IUCN
stewart.maginnis@iucn.org

Cyrie Sendashonga
Directrice mondiale, Politiques et Programme
Siège de l'IUCN
cyriaque.sendashonga@iucn.org

Sandeep Sengupta
Coordonnateur mondial, Portefeuille Changement climatique
Siège de l'IUCN
sandeep.sengupta@iucn.org

Siège mondial de l'IUCN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél. : + 41 22 999 0000
Fax : + 41 22 999 0002
mail@iucn.org
www.iucn.org

II. Communications en matière d'adaptation

- Les directives supplémentaires fournies aux Parties quant à leurs Communications relatives à l'adaptation, que ce soit dans le cadre de leurs Plans nationaux d'adaptation (PNA), de leurs Communications nationales (CN) ou de leurs Contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN), devraient également encourager et permettre une plus grande reconnaissance et inclusion du rôle essentiel que jouent les écosystèmes sains (forêts, mangroves, océans), au travers de l'adaptation basée sur les écosystèmes, en aidant les pays et les communautés vulnérables à mieux s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.
 - Une étude récente estime que les zones humides ont permis d'éviter 625 millions de dollars de dommages directs causés par les inondations lors de l'ouragan Sandy, en 2012.^v De façon plus générale, on estime que les zones humides côtières des États-Unis fournissent des services de protection contre les tempêtes d'une valeur annuelle de 23 milliards de dollars.^{vi}
- Ces directives devraient également encourager les Parties à évaluer systématiquement les risques que représente le changement climatique pour les communautés et les écosystèmes vulnérables, comme souligné dans le *Rapport spécial du GIEC sur un réchauffement climatique de 1,5°C*, et à en faire une priorité dans la planification et les mesures nationales d'adaptation, afin de renforcer la résilience des personnes comme des écosystèmes.

III. Bilan mondial

- Les modalités du Bilan mondial (BM), prévu pour 2023 et par la suite, tous les cinq ans, devraient explicitement tenir compte de la contribution des solutions fondées sur la nature à la lutte contre le changement climatique, et évaluer et rapporter systématiquement le degré d'incorporation par les pays de mesures d'atténuation et d'adaptation fondées sur les écosystèmes dans leurs CDN.
- Elles devraient également encourager les Parties à inclure des mesures plus ambitieuses d'atténuation et d'adaptation fondées sur les écosystèmes dans leurs CDN ultérieurs.

En outre :

Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA)

- L'UICN se félicite des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA). Lors de la COP24, elle attend avec intérêt la création d'un Groupe de travail de facilitation, caractérisé par une représentation significative et équilibrée des communautés locales et des peuples autochtones, et l'élaboration d'un plan de travail permettant de faciliter la mise en œuvre effective des fonctions de la plateforme.

Genre et changement climatique

- La COP24 marque la mi-parcours du Plan d'action pour l'égalité hommes-femmes (GAP) adopté lors de la COP23 dans le cadre du programme de travail de Lima sur le genre. Rappelant l'Accord de Paris, qui reconnaît que les Parties doivent respecter et promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans leurs mesures de lutte contre le changement climatique, l'UICN se

félicite des progrès accomplis à ce jour et se réjouit de continuer à soutenir la mise en œuvre des cinq domaines prioritaires du GAP.

ⁱ Les solutions fondées sur la nature sont définies par l'UICN comme des « actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, qui répondent aux défis sociétaux de manière efficace et adaptative, tout en générant des bénéfices pour le bien-être humain et la biodiversité », [Résolution 69](#), Congrès mondial de la nature 2016 de l'UICN, Hawaii, États-Unis.

ⁱⁱ Voir propositions conjointes de l'UICN dans le cadre du Dialogue de Talanoa : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/78_TNC-CI-IUCN-NWF-FT-BV-CCR-WCS_Talanoa%20Dialogue%20Input%202018.pdf et

https://unfccc.int/sites/default/files/resource/441_GMA%20Submission%20to%20Talanoa%20Dialogue.pdf

ⁱⁱⁱ Griscom et coll. 2017. « Natural Climate Solutions », *Actes de l'Académie nationale des sciences (PNAS)*, 114 (44) : 11645 — 11650 ; disponible à l'adresse suivante : <http://www.pnas.org/content/114/44/11645.full.pdf>

^{iv} PNUÉ. 2017. *Rapport sur les écarts d'émissions 2017*. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), Nairobi.

^v Narayan et al. 2017. « The Value of Coastal Wetlands for Flood Damage Reduction in the Northeastern USA », *Scientific Reports*, 7 (9463) ; disponible à l'adresse suivante : <https://www.nature.com/articles/s41598-017-09269-z>

^{vi} Costanza et al. 2008. 'The value of coastal wetlands for hurricane protection', *Ambio*, 37(4):241-8.